

Séville (Espagne)

Fiche réalisée par Angela RUIZ LAZARO et Vilaine PATON,
et résumée par Tristan MOREL
étudiants de l'Institut d'urbanisme de Paris IV - Sorbonne.

PRESENTATION GENERALE

La ville

Séville est la capitale de la Communauté autonome d'Andalousie. La ville s'étend sur près de 140 km² et compte 704 414 habitants. Elle est le centre d'une agglomération de 1 460 km² qui regroupe 1 182 480 habitants. Le centre historique, d'une superficie de 349 ha, compte 56 804 habitants (recensement 2003), soit 7,96 % de la population de la ville et moins de 5% de la population de l'aire métropolitaine. Séville est le premier centre économique du sud de l'Espagne. Située sur les rives du Guadalquivir, au cœur d'une riche et fertile région agricole, la ville est le principal port fluvial d'Espagne. Le tourisme est une activité essentielle à son économie. En 2006, la ville a reçu près de 2,7 millions de touristes.

Le patrimoine urbain

Héritière d'un passé riche et prestigieux, Séville possède un patrimoine historique dont la diversité témoigne des différentes étapes de son évolution. C'est surtout l'enjeu touristique qui fait l'attractivité du vieux centre de Séville, encadré par un plan de protection mis au point par la municipalité. Face au vieillissement de la population et à la perte d'habitants, la priorité est aujourd'hui de mettre en œuvre une politique de réhabilitation, d'occupation des bâtiments vacants, de construction de nouveaux logements, en limitant les résidences secondaires et la spéculation. Séville possède une gestion avancée de son patrimoine urbain, qui inclut les monuments mais aussi le cadre urbain dans sa globalité. Toutefois, depuis les grands chantiers de l'Exposition universelle (1992), l'absence de grands projets semble souligner un certain ralentissement des dynamiques urbaines.

GESTION DU PATRIMOINE URBAIN

Les principaux acteurs

- Mairie de Séville.
- Conseil de Culture de la Junta de Andalucía (gouvernement autonome régional).
- Ministère de la culture.
- UNESCO

Échelle locale

La mairie de Séville (ayuntamiento) a compétence en matière d'urbanisme et de conservation du patrimoine. Elle dispose d'un document cadre, le Plan General Municipal de Ordenación Urbanística (plan général d'aménagement urbain), approuvé en 2006 par le Conseil des travaux publics et transports de la Junta de Andalucía. Ce plan contient un volet qui traite de la politique patrimoniale. La délimitation actuelle du périmètre de protection, approuvé en 1990 par le Conseil de la culture et de l'environnement de la Junta de Andalucía, inclut la ville intra muros, mais aussi la périphérie historique (arrabales) et les réalisations de l'Exposition ibéro-américaine de 1929, ainsi que les alentours de monuments isolés. Le document porte sur les "ensembles historiques", les "espaces urbains remarquables" et le "patrimoine archéologique". Il privilégie les réhabilitations des bâtiments et la réaffectation du patrimoine bâti inoccupé. Les démolitions/reconstructions sont encouragées lorsque des bâtiments qui n'ont pas de valeur intrinsèque sont fortement dégradés ou lorsque la réhabilitation ne permet pas de résoudre des problèmes d'insalubrité.

Échelle régionale

Les Communautés autonomes, à travers leurs statuts (Estatutos), ont des compétences en matière de patrimoine historique, artistique, archéologique et scientifique. La Junta de Andalucía a rédigé sa propre législation sur la protection du patrimoine historique. Le Conseil de Culture (Consejería de Cultura) de la Junta de

Andalucía est compétent en matière de gestion des biens culturels andalous. Les lignes principales d'action sont la protection, la conservation et la restauration, ainsi que la recherche et la diffusion des savoirs. Le Conseil dispose de plusieurs services (direction de la protection, conservation et travaux, direction de la recherche et de la diffusion du patrimoine historique, direction de la planification générale des biens culturels, institut andalou du patrimoine historique) qui ont pour mission de conseiller l'action municipale.

Échelle nationale

Le ministère de la culture a la charge de la protection du patrimoine espagnol. Deux organismes sont chargés de cette protection au sein du Ministère : la sous-direction générale de l'Institut du patrimoine historique espagnol a pour mission l'élaboration de plans pour la conservation et la restauration, la mise au point de techniques modernes de restauration, la recherche documentaire, la diffusion et l'échange avec des organismes internationaux. La sous-direction générale de protection du patrimoine historique est quant à elle responsable de l'application du régime juridique de protection patrimoniale.

Échelle internationale

Le principal acteur international de la gestion du patrimoine urbain à Séville est l'UNESCO. La Cathédrale, l'Alcazar et l'Archivo de Indias ont été inscrits sur la liste du patrimoine mondial en 1987.

EXEMPLE D'OPERATION : LA REVITALISATION ARTISANALE

Le Plan général d'aménagement urbain privilégie l'action sur de petits périmètres, à l'échelle de l'îlot. Un de ses objectifs est d'éviter la disparition de l'activité artisanale du secteur nord-ouest du centre historique, notamment dans l'îlot Mallol, dans lequel se trouve une mixité habitat-industrie artisanale. Il s'agit de conserver cette mixité tout en améliorant les conditions d'habitation, d'hygiène et de services. Des bâtiments représentatifs de l'architecture industrielle du XIX^{ème} siècle vont être réhabilités, les autres seront démolis et reconstruits, ce qui permettra de mettre en valeur le couvent de Santa Paula et de construire des parcs de stationnement souterrains.

Sources :

Bibliographie :

- BAIRD D., SYMINGTON M., TSIDALL N., Séville et l'Andalousie, Paris, Hachette, 2003.

Internet

- Ayuntamiento (Municipalité) de Séville
- Junta de Andalucía, Instituto Andaluz del Patrimonio Histórico
- Ministerio de Cultura, Área de patrimonio histórico
- UNESCO, Centre du patrimoine mondial